

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Direction générale
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 45249 du 29 avril 2011 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général des organismes centraux – branche « formations extérieures »**

NOR : IOCJ1102732S

Le sous-directeur de la gestion du personnel,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu la décision n° 127258 du 1^{er} décembre 2010 (NOR : IOCJ1029260S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juin 2011 :

Bourg Stéphane	Nigend : 139 309	Numéro de livret de solde : 5 264 417
----------------	------------------	---------------------------------------

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} juin 2011 :

Azam Cécile	Nigend : 183 219	Numéro de livret de solde : 8 033 901
-------------	------------------	---------------------------------------

Article 3

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juin 2011 :

Debret Jean-Pierre	Nigend : 107 267	Numéro de livret de solde : 5 172 934
--------------------	------------------	---------------------------------------

Fait le 29 avril 2011.

Le colonel,
sous-directeur de la gestion du personnel,
J. RIBAUD